

# L'édito de la Présidente

Céline PARISOT



Chers collègues,

Dans le numéro précédent, je vous annonçais la journée pour la Justice du 12 mai. C'était un autre temps... La crise sanitaire est passée par là et cette journée interprofessionnelle n'a pu être organisée.

Nous avons tous dû nous adapter, du jour au lendemain, modifier notre organisation et nos méthodes de travail, nos modes de communication, nos relations aux autres, découvrir les plans de continuité d'activité, les défaillances du VPN, l'état d'urgence sanitaire et son lot d'ordonnances et de circulaires plus ou moins lisibles et opportunes... Vous retrouverez ces textes dans l'actualité législative et réglementaire, qui est presque une archive historique.

Le bureau national de l'USM a également adopté un PCA et adapté son fonctionnement, comme vous pourrez le constater en consultant l'agenda du bureau.

Les conditions sanitaires ont eu un impact considérable sur les missions judiciaires. Les saisines au civil comme au pénal se sont subitement tariées, permettant, dans la foulée de la grève des avocats, de résorber massivement les stocks de décisions en attente. Les juges de l'application des peines et les parquetiers ont dû juguler la surpopulation carcérale pour éviter les « clusters » en détention. Les juges d'instruction, les juges des libertés et de la détention et les chambres de l'instruction ont quant à eux dû traiter un soudain afflux de demandes de libérations.

La baisse très rapide du nombre de détenus aboutit aujourd'hui à une apparence sous occupation des prisons. Les situations sont cependant très diverses selon les types d'établissement. Le prochain contrôleur général des lieux de privation de liberté aura encore fort à faire pour éviter que la surpopulation carcérale ne revienne à son niveau antérieur, comme vous pourrez le lire dans la tribune de notre collègue Éric Senna, sur ce thème.

Jour après jour, nos conditions de vie et de travail ont évolué. Certains sont tombés malades, d'autres ont vu leurs proches touchés par le virus Covid -19, d'autres encore ont dû se rendre presque tous les jours en juridiction alors même que toute la population avait pour ordre de rester confinée. Les ressentis ont été très différents et les débats sur notre liste de discussion ont été le reflet du stress permanent induit par cette incertitude persistante.

Un procureur de la République, Rémi Coutin, et un vice-président chargé de l'instruction à Colmar, Jean-François Assal, ont eu la gentillesse de nous livrer leurs témoignages. Vous trouverez donc dans ce numéro les points de vue d'un chef de juridiction et d'un collègue au cœur de la

région la plus durement touchée par le virus avant l'Île de France.

Enfin, pour ne pas vous laisser sur une note trop catastrophiste qui ne plairait pas à Madame la ministre, nous avons choisi de vous livrer un tout autre témoignage, un peu décalé en ces temps de frontières fermées : grâce à l'article de Natacha Aubeneau, vous pourrez envisager autrement le déconfinement, et peut-être revoir encore une fois, mais pour des raisons plus joyeuses, votre organisation de travail !

Et pour conclure, je vous invite à vous inscrire au prochain congrès de notre syndicat, organisé du 9 au 11 octobre à Aix-en-Provence. Nous avons prévu quelques aménagements en raison des risques sanitaires mais l'organisation habituelle est maintenue et nous tenons à ce que cette réunion annuelle des adhérents puisse avoir lieu. De plus, il s'agira cette année d'un congrès électif pour la présidence et les 26 membres du conseil national, au sein duquel sera élu un nouveau bureau. Les règles de candidature et de vote par procuration ont été modifiées l'an dernier au congrès de Paris (voir le précédent NPJ) donc si vous souhaitez vous engager pour l'USM, le moment est venu d'y réfléchir et, avant tout, de renvoyer votre bulletin d'inscription.

Au plaisir de vous retrouver nombreux à Aix !

Bonne lecture !